



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


eauairsolenergie



Livret de recommandations

Premiers Pas : Principes généraux pour définir les zones
d'accélération

Feuille éolien

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Octobre 2023

Sommaire

I – Zones d'accélération de l'éolien – pourquoi ?

II – Zones d'accélération de l'éolien – comment ?

1. Grandes lignes méthodologiques

2. Données et ressources techniques mobilisables

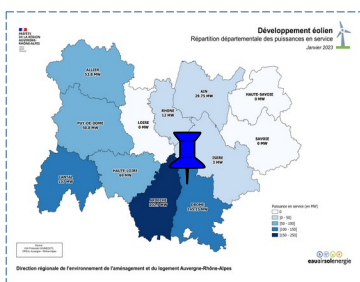
I- Zones d'accélération de l'éolien – pourquoi ?

Des intérêts à plusieurs niveaux

1- Garantir la sécurité d'approvisionnement avec des moyens décarbonés

Les engagements pris par la France au niveau international, doivent conduire à une évolution rapide de notre mix énergétique. L'électrification des usages, incontournable pour décarboner certains secteurs d'activité, doit conduire à une augmentation de la consommation d'électricité qu'il convient rapidement d'intégrer en massifiant les moyens de production permettant de sécuriser notre approvisionnement. Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité alerte d'ailleurs sur le développement complémentaire et indispensable de l'ensemble des filières de production pour assurer l'équilibre offre-demande.

Brique indispensable de la construction d'un nouveau mix énergétique adapté aux nouveaux besoins, l'éolien terrestre portera, aux termes de la PPE, 36,5% de la production électrique renouvelable à l'horizon 2028. La filière contribuera ainsi à un mix foisonnant et donc plus robuste et résilient grâce à une bonne complémentarité entre les filières. Son efficacité en termes de productible ou de faible empreinte foncière la positionne comme une filière de premier plan. En 2022, le parc installé atteint 20,6GW (soit 85,4 % de l'objectif fixé par la PPE à fin 2023). Son fonctionnement compris entre 75 et 95% du temps en moyenne (facteur de charge compris entre 21,6 et 26,6 % ces 3 dernières années) lui a permis de produire 37,5 TWh soit 8,5% de la consommation française.



Avec 685MW, Auvergne-Rhône-Alpes se place au 10ème rang des régions françaises. La dynamique observée y est globalement plus lente que dans d'autres territoires. Pourtant la région doit prendre sa part au développement de la filière et raccorder les 1815 MW qui lui permettront d'atteindre, en 2023, les 2500MW fixés par la Région dans son SRADDET.

A l'échelle départementale, les dynamiques sont également très hétérogènes et les territoires n'ont pas tous les mêmes potentiels et les mêmes capacités d'accueil de projets. Les nouveaux outils de planification que sont les zones d'accélération doivent permettre de **contribuer à la solidarité entre les territoires** et in fine à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique. Le territoire régional est, en effet, inégalement contraint pour accueillir des projets éoliens (relief, gisement de vent, enjeux environnementaux...). La réussite de la transition énergétique et donc la lutte contre le changement climatique implique que chaque territoire prennent une part à hauteur de ses potentialités pour soutenir ceux qui ne peuvent accueillir ces moyens de production.

2- Des zones de développement mieux maîtrisées et cohérentes avec les stratégies territoriales

L'implantation d'un projet en zone d'accélération ne préjuge pas de son autorisation administrative. L'instruction des projets au cas par cas, via la procédure d'autorisation environnementale, est maintenue afin de vérifier le respect des dispositions réglementaires qui lui sont applicables. Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas précis, un comité de projet devra être mis en place.

La planification du développement éolien est un axe majeur de son acceptabilité et donc d'un déploiement équilibré, solidaire et cohérent avec les principes de transition énergétique et les ambitions territoriales.

La filière éolienne cristallise souvent les débats laissant entendre une faible acceptabilité des projets. Pourtant, une fois les installations implantées, les riverains témoignent globalement d'une bonne acceptabilité de ces infrastructures notamment compte-tenu de l'impact sonore réel (généralement très inférieur à 35dB correspondant à une conversation à voix basse), de l'impact sur l'activité touristique souvent positif lorsque le territoire se saisit de ces nouveaux objets pour sa mise en valeur et son rayonnement en matière de transition ou des retombées économiques qu'elles permettent et des nouveaux services qu'elles financent.

Pour en savoir plus : [fiche décryptage idées reçues](#).

II- Zones d'accélération de l'éolien – comment ?

S'agissant d'une approche d'identification des opportunités de territoires, la définition des zones d'accélération s'effectue sans préjuger de la maîtrise foncière ou des résultats d'une analyse fine de la capacité d'aboutissement d'un projet => **En conséquence, les zones d'accélération concernent aussi bien le foncier privé que le foncier public.**

1- Grandes lignes méthodologiques

-1- Se fixer une ambition cohérente pour contribuer à l'atteinte des objectifs

Considérant les taux de réalisation des projets (en moyenne 1 parc mis en service pour une soixantaine de pré-projets étudiés) et la nécessaire solidarité territoriale, le dimensionnement des zones d'accélération devra être bien supérieur à la puissance recherchée

Prise en compte du niveau d'ambition pour chaque filière visant un dimensionnement cohérent des zones d'accélération vis à vis :

- Des engagements et objectifs internationaux, nationaux et régionaux
- Des exercices de planification et ambitions portées localement

-2- Caractériser le territoire

Prise en compte de l'existant

- portrait énergétique du territoire : consommations, productions, infrastructures énergétiques en place (moyens de production et réseaux)
- infrastructures énergétiques en cours de développement : projets en réflexion, dont les procédures administratives sont en cours ou en attente de construction ou de mise en service, développements de réseaux à venir

Conseil à l'émergence

(voir encadré p6)

Outil d'accompagnement à l'identification d'enjeux à considérer pour le développement de projet

Prise en compte des analyses d'enjeux disponibles : soit les enjeux de manière brute (ex : cartographie paysagère, zones de protection) soit analysés plus globalement via des études « zones favorables » ...

-3- Documenter le potentiel

Prise en compte des données de potentiel disponibles (avec la vigilance nécessaire sur les limites méthodologiques qui peuvent conduire à surestimer certains résultats)

-4- Construire une contribution

1 => identification des « zones sans regret » (projets déjà engagés, zones dédiées au repowering et évaluation du productible associé)

2 => identification de zones complémentaires a minima à hauteur d'un niveau suffisant de contribution du territoire.

Il convient notamment pour cet exercice de considérer des taux de non réalisation des projets :

- soit que les zones identifiées soient considérées après instruction administrative comme non compatibles avec l'accueil d'un projet Enr ;
- soit qu'elle ne suscite l'intérêt d'aucun porteur de projet, par exemple pour des contraintes techniques (pente, altitude, accès, vitesse de vent...)

A l'échelle régionale, la surface des zones favorables à l'éolien identifiées est considérée comme étroitement dimensionnée pour l'atteinte des objectifs compte tenu des taux d'aboutissement des projets observés.

2- Données et ressources techniques mobilisables

Accompagnement et réseau d'acteurs :

Liste des interlocuteurs en A
URA

Pour l'éolien spécifiquement :

- *Accompagnement de la
filière et émergence des
projets : Pôle Climat, Air,
Energie en DREAL*

Contact : *energies-
renouvelables.dreal-
ara@developpement-
durable.gouv.fr*

- *Pré cadrage et Instruction
des dossiers d'autorisation
des projets : Unités
départementales DREAL*

Contacts :

interlocuteurs éolien

Afin d'accompagner les démarches de définition des zones d'accélération de l'éolien, plusieurs acteurs peuvent être mobilisés :

- le référent préfectoral aux énergies renouvelables nommé dans chaque département
- les interlocuteurs référents aux énergies renouvelables au sein des services de l'État : s'agissant de l'éolien, la DREAL est le service en charge de l'accompagnement de la filière et de l'émergence et l'instruction des projets
- les chargés de missions Territoire d'Energie ARA et les syndicats départementaux d'énergie
- les EPCI notamment ceux porteurs de PCAET

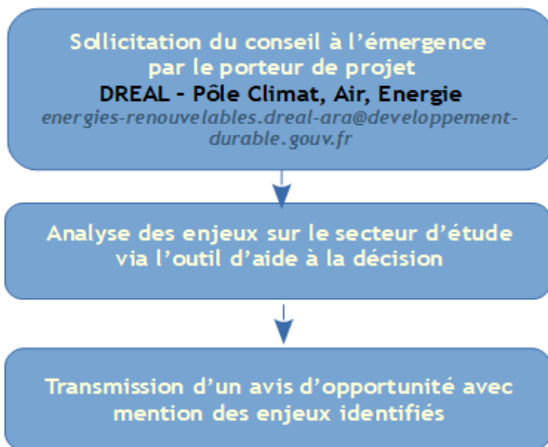
D'autres interlocuteurs sont identifiés dans le [guide à destination des élus locaux](#).

Zoom sur le conseil à l'émergence

Le conseil à l'émergence est destiné à éclairer, au plus tôt, tout porteur de projet ou tout exercice de planification sur les enjeux identifiés sur une zone prospectée et alerter sur la capacité d'aboutissement.

Porté par le pôle Climat, Air, Energie de la DREAL, il s'appuie sur un outil cartographique ayant également permis de construire la cartographie des zones favorables.

A ce jour, plus de 111 accompagnements ont pu être conduit dont 28 % auprès de collectivités.



Outils de mise à disposition de données

-1- Ressources disponibles pour dimensionner le niveau de contribution

Les objectifs pour l'éolien

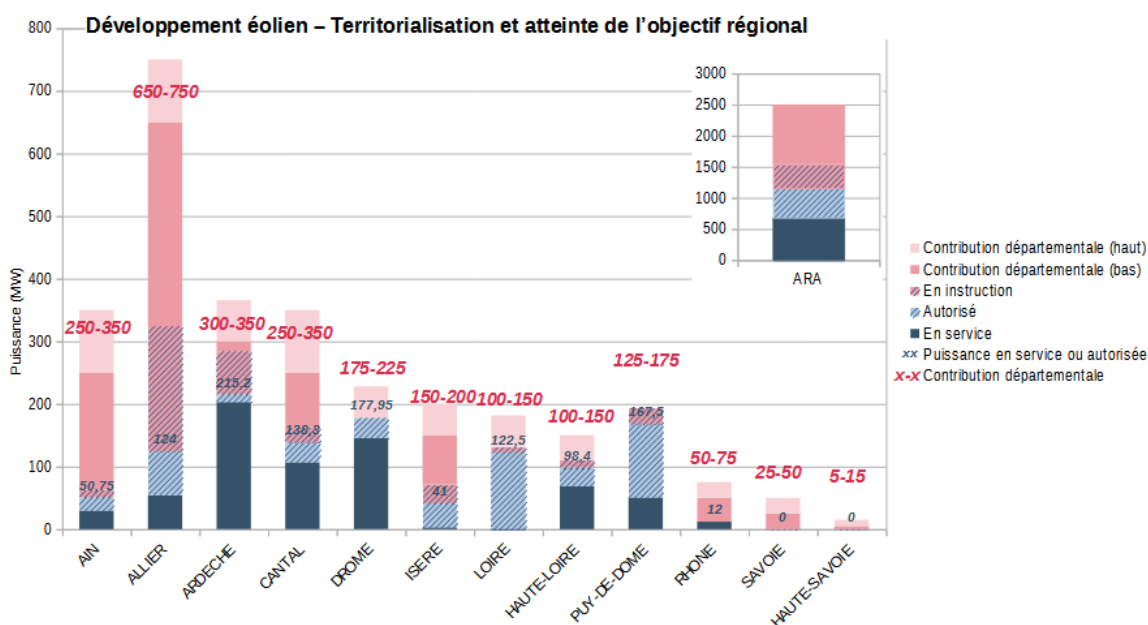
PPE :

33,2 à 34,7 GW

SRADDET :

2500 MW

- la [Programmation Pluriannuelle de l'Énergie](#)
- Le [Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires](#),
- l'exercice de départementalisation des objectifs SRADDET : **à vocation unique d'éclairage technique**, cet exercice technique porté par l'État permet de partager une cible de répartition de l'objectif SRADDET entre les départements en fonction du niveau de développement actuel et des enjeux identifiés sur le territoire.

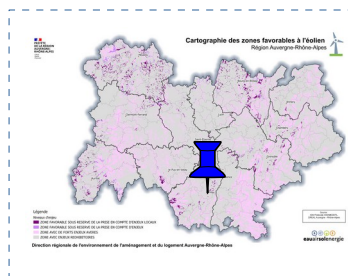


-2- Ressources disponibles pour caractériser le territoire

- la cartographie des zones favorables à l'éolien : produite sur la base d'une analyse d'enjeux harmonisée au niveau national, la cartographie des zones favorables permet d'identifier les secteurs du territoire favorables à l'accueil de projet. Elle offre ainsi une analyse « clé en main » cohérente avec les perspectives d'aboutissement des projets car menée en adéquation avec les retours d'expérience d'instruction.

Pour en savoir plus : fiche [Méthodologie d'élaboration de la cartographie](#)

Accès : Portail cartographique national ou [Datara](#)



-3- Ressources disponibles pour documenter le potentiel

Prise en compte de l'existant

- [Portail cartographique national](#)

Afin de faciliter l'exercice nouveau que constitue la définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables, le Ministère de la Transition Énergétique, le Cerema et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ont conçu un portail cartographique.

Ce portail développé par l'IGN et le Cerema est un système de cartographie permettant de visualiser et d'analyser les divers enjeux des territoires à prendre en compte dans le développement des énergies renouvelables. Il est gratuit d'utilisation et en open data.

- Espace ressources regroupant les données en lien avec les énergies renouvelables sur le portail de données cartographiques régional (lien à venir)

Prise en compte des analyses d'enjeux disponibles

- [Portail cartographique national](#)
- Espace ressources regroupant les données en lien avec les énergies renouvelables sur le portail de données cartographiques régional (lien à venir)

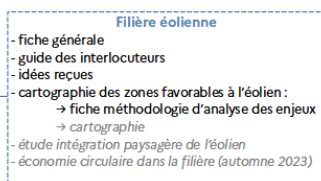
Ressources complémentaires

- Ressources nationales

Les sites internet du [Ministère de la Transition Énergétique](#) et de la [DREAL](#) sont régulièrement mis à jour pour recenser l'ensemble des ressources disponibles (*fiches ENR, outils de connaissance, outils d'aide à la décision...*).

- Ressources régionales

La DREAL propose un [kit d'accompagnement](#) à la mise en œuvre de la loi. Il regroupe en particulier, au sein d'une [boîte à outils](#), un ensemble de livrables et d'outils relatifs aux différentes sources d'énergies renouvelables et notamment des livrables techniques sur des sujets spécifiques (économie circulaire, intégration paysagère...) ou de vulgarisation/objectivation d'idées reçues.





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Crédits photo : Nicolas Dormont